



COMPTE RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Maire

DESIGNE Monsieur Alain CONTREPOIS Secrétaire de séance,

Etaient présents : Mme Elisabeth BARRAULT, Mme Kenza BENYAHIA, Mme Josette BERENFELD, M. Noël BILLARD , M. Guillaume BONNET, Mme Maria CHEDEVILLE, M. Alain CONTREPOIS, Mme Geneviève CRESSAN, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean-Maurice DUVAL, Mme Jacqueline ELAMBERT, Mme Elisabeth FROMONT, M. Patrick GEROUDET, M. Jean-Pierre GORGES, M. Daniel GUERET, Madame Monique KOPFER, M. Laurent LHUILLERY, M. Alain MALET, M. Franck MASSELUS, M. Pierre MAYINDA-ZOBELA, Mme Isabelle MESNARD, Mme Janine MILON, Mme Bénédicte MOREL, Monsieur Yves NAUDIN, M. José ROLO, M. Michel TEILLEUX, M. Sébastien TENAILLON, Mme Agnès VENTURA, Mme Isabelle VINCENT.

Etaient représentés : Mme Céline DEVENDER par pouvoir à M. Laurent LHUILLERY, M. Murat YASAR par pouvoir à Mme Agnès VENTURA, Mme Nadège GAUJARD par pouvoir à M. Guillaume BONNET, M. Alain PIERRAT par pouvoir à M. Alain CONTREPOIS.

Etait excusée : Mme Françoise FERRONNIERE.

Etaient absents : M. Denis BARBE, M. Thibaut BRIERE-SAUNIER, M. David LEBON, Mme Sandra RENDA.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 mars 2018 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés, 4 conseillers municipaux n'ont pas pris part au vote.

FINANCES ET PROSPECTIVE

1 Budget primitif 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour , 4 voix contre

APPROUVE le budget primitif 2018.

APPROUVE les participations prévisionnelles d'équilibre du budget principal aux budgets annexes suivants :

- Participation du budget principal au budget annexe parcs de stationnement souterrain : dans la limite de 62 000 €,
- Participation du budget principal au budget annexe archéologie : dans la limite de 510 000 €,
- Participation du budget principal au budget annexe petite enfance : dans la limite de 2 500 000 €.

APPROUVE le reversement des budgets annexes suivants au budget principal :

- Reversement du budget annexe tourisme et loisirs au budget principal : dans la limite de 40 000 €,
- Reversement du budget annexe activités soumises à TVA au budget principal : dans la limite de 45 000 €.

2 Acquisitions de places sous amodiées

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le principe du rachat de 2 places précédemment sous amodiées suite à un contrat de cession et d'un avenant n°1 entre la Ville de Chartres et la SEM Chartres Développements Immobiliers (SEM CDI) ;

PRECISE que les deux vendeurs sont : la SCI CHEDVILLE et M. BREHU Aurélien ; la vente sera réalisée au prix de 10 000 € par emplacement ; la carte d'accès de chaque emplacement devra être restituée à la Ville de Chartres ;

APPROUVE l'avenant n°2 actualisant le nombre de places sous amodiées au sein du parc « Parc Cathédrale » à conclure avec la SEM CDI et son représentant ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

3 Groupement de commande pour la mise à disposition de mobilier urbain publicitaire et prestations associées - autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention portant sur la mise à disposition de mobilier urbain publicitaire et prestations associées ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

4 Accord-cadre d'entretien et de travaux de voirie - lot 4 - Autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre suivant :

Désignation	Entreprise retenue	Montant
Entretien et travaux de voirie – Lot n° 4 – Pontage de fissures	Société ENROPLUS Les Friches Route d'Ouzouer le Marché 45130 LE BARDON	Montant estimatif : 100 000 € HT

- 5 Accord-cadre de travaux d'entretien, d'amélioration et de mise en conformité des bâtiments de la Ville de Chartres, Chartres Métropole et du CCAS - Lot 13 - Autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre suivant :

Désignation	Entreprise retenue	Montant
Travaux d'entretien, d'amélioration et de mise en conformité des bâtiments de la Ville de Chartres, Chartres Métropole et du CCAS – Lot n° 13 - Revêtement intérieur et extérieur	société SAS MAI ENTREPRISE 34, rue Saint-Chéron 28000 Chartres	Montant estimatif : 492 000.00 € HT
Travaux d'entretien, d'amélioration et de mise en conformité des bâtiments de la Ville de Chartres, Chartres Métropole et du CCAS – Lot n°14 - Revêtement de sol	société SAS MAI ENTREPRISE 34, rue Saint-Chéron 28000 Chartres	Montant estimatif : 300 000 € HT

- 6 Marché d'équipements de cuisine pour le Pôle Administratif - avenant n°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour , 4 voix contre

APPROUVE l'avenant n°1 au marché n°2016-107 relatif aux équipements de cuisine pour le pôle administratif avec la société SAS VIAUD – FROID SERVICES CHARTRES, ayant pour objet de modifier les prestations initialement prévues et de prendre en compte la plus-value générale de 8 338,14 € HT engendrée par cette modification. Le montant du marché est porté à 275 865,64 € HT soit 331 038,77 € TTC.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

- 7 Marché de missions de contrôle technique pour la construction d'un hôtel de ville - avenant n°2

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour , 4 voix contre

APPROUVE l'avenant n°2 au marché n°2012-148 relatif à la mission de contrôle technique dans le cadre de la construction d'un hôtel de ville et d'un espace multiservices avec la société SOCOTEC SA, ayant pour objet de modifier les prestations initialement prévues, de prendre en compte une plus-value générale de 9 500,00 € HT engendrée par la nécessité de réaliser des prestations supplémentaires et de prolonger le délai d'exécution contractuel. Par cet avenant, le montant total du marché toutes tranches confondues est porté à 156 350,00 € HT.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

- 8 Marchés d'aménagement de la maison des syndicats et création d'une salle de réunion - lots n°7 et 8 - avenants

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les avenants n°1 aux marchés n°2017-028 et 2017-029 relatifs à l'aménagement de la maison des syndicats et création d'une salle de réunion, ayant pour objet la modification du programme des travaux et la prise en compte de l'incidence financière de ces modifications sur le montant des marchés :

Désignation	Titulaire	Montant initial € HT	Montant après avenants € HT
Marché n°2017-028 – Lot n°7 Menuiserie Intérieure / Cloison / Plafond	C. PIGERE 1bis, Impasse de Saint-Aubin 28300 AMILLY	116 762,40	117 362,40
Marché n°2017-029 – Lot n°8 Electricité	Société Chartraine d'Electricité 110, rue de Sours 28000 CHARTRES	68 000,00	69 215,62

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

- 9 Vente aux enchères de biens mobiliers - Legs de Madame Dhuy

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la mise en vente aux enchères de biens mobiliers issus du legs de Madame Dhuy auprès de la Galerie de Chartres, domiciliée 10 rue Claude Bernard à Chartres.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à la vente de ces biens.

- 10 Impasse de la Croix Jumelin - acquisition de parcelle

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition de la parcelle située Impasse de la Croix Jumelin à Chartres, cadastrée section CZ n° 220, d'une superficie d'environ 1 600 m², à l'euro symbolique, auprès du Groupe Interpromotion ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

- 11 4 rue Gabriel Loire - cession partielle

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la cession de la partie de la parcelle cadastrée section CX n° 261, ainsi qu'une partie située dans le domaine non cadastré, d'une superficie d'environ 58 m², sise 4 rue Gabriel Loire à Chartres, au profit de Madame Bernadette RIET ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer, au prix de 1 200 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

12 Modification du tableau des emplois

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} mai 2018, à savoir :

- La création de deux postes d'agents de maîtrise territoriaux dans le cadre de la promotion interne, après avis de la Commission Administrative Paritaire du 20 mars 2018,
- La transformation d'un poste relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux en poste d'agent de maîtrise territorial, concernant la fonction de Conservateur de cimetière
- La transformation d'un poste relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux en poste d'ingénieur territorial, concernant la fonction de Responsable technique évènementiel.

ADOpte pour ces deux derniers postes, le principe du recours au recrutement par voie contractuelle en vertu des articles 3-2 et 3-3 de la loi 84-53, dans l'hypothèse du recrutement infructueux de fonctionnaire,

ACCEPTe pour ces postes, le principe d'une rémunération fixée par référence à l'un des grades du cadre d'emplois visé dans l'exposé, sur la base de l'indice afférent à un échelon déterminé eu égard à l'expérience et à la technicité détenue, et complétée du régime indemnitaire afférent au grade de recrutement,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les contrats correspondants ou tout avenant à intervenir pour la gestion de la situation administrative des agents recrutés

13 Pigistes rémunération

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 4 abstentions , 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

AUTORISE le recrutement d'intervenants extérieurs en qualité de vacataire, rémunérés au feuillet tel que présenté ci-dessus

FIXE la rémunération attachée au feuillet à hauteur de 150 ou 250 € net en fonction du travail demandé.

AFFAIRES SCOLAIRES, AFFAIRES SOCIALES, VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE ET SPORTS

14 Ferme pédagogique La Renaissance - Animations Petite Enfance - Convention

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention définie entre la ferme pédagogique La Renaissance et la Ville de Chartres.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention définie à cet effet.

15 Prestation de Service EAJE - Convention d'objectif et de financement avec la CAF

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Chartres et la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir dans le cadre de la Prestation de Service Unique, à compter du 01/01/2018 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31/12/2021.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

16 Indemnité annuelle représentative de logement aux instituteurs pour l'année 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE pour l'année 2017 le maintien du taux de base de l'indemnité représentative de logement à 2 246.40€ pour les instituteurs célibataires, non chargés de famille et le maintien du taux majoré à 2 808€ pour les instituteurs mariés avec ou sans enfant, et les instituteurs célibataires, veufs ou divorcés avec enfant à charge.

17 Délégation de service public activités enfance - Avenant 6

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°6 à la convention de délégation de service public activités enfance, tel qu'il est défini

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le ledit document et tous les actes y afférents.

18 Contrat de ville 2015-2020 - Participation 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE le montant de la participation financière de la Ville au titre des actions soutenues en 2018, dans le cadre du contrat de ville 2015-2020, à 24 995 € se décomposant comme suit :

15 300 € à l'association Les 3R

6 200 € à l'association Chartres Horizon Football

3 495 € à l'association Boxe chartraine

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°5 à la convention d'objectifs liant l'association Les 3R et la Ville ainsi que tout document y afférent.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs liant l'association Chartres Horizon Football et la Ville ainsi que tout document y afférent.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs liant l'association Boxe Chartraine et la Ville ainsi que tout document y afférent

19 Association Commune Libre du Village de Saint Brice - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs 2018 entre l'Association Commune Libre du Village de Saint-Brice et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention 2018 à 50 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs entre l'Association Commune Libre du Village de Saint-Brice et la Ville ainsi que tous les documents y afférents.

20 Association Lions Club Chartres Jean Moulin - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 15 000 € au Lions Club Chartres Jean Moulin, dans le cadre du projet « Rêves de gosse », le 14 mai 2018, sur le terrain d'aviation de Chartres.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

21 Association The Underground - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association The Underground, dans le cadre de l'organisation, le dimanche 22 avril 2018, du « Beaucetown Battle #6 », Salle Doussineau à Chartres.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

22 ASPTT Chartres Randonnée Pédestre - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 1 000 € à l'ASPTT Chartres Randonnée Pédestre, dans le cadre de l'organisation, le samedi 20 janvier 2018, du tour de Chartres en nocturne.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

CULTURE, PROMOTION, ANIMATION

23 Mise en vente aux enchères des œuvres Boulevard du Graff - Convention

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention relative à la mise aux enchères des œuvres réalisées par des artistes graffeurs ;

AUTORISE le Maire à intervenir aux côtés du Commissaire Priseur dans l'organisation de cette vente ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à la vente de ces biens, propriétés des artistes ;

PRECISE qu'en dehors d'un reversement de 2 500 € par le Commissaire Priseur, les ressources ne sont pas destinées à la Ville de Chartres.

24 Archéologie - Convention de collaboration scientifique entre l'Ecole Nationale Supérieure et la Ville de Chartres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de collaboration de recherche entre l'Ecole Nationale Supérieure (ENS) et la Ville de Chartres ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

25 Participation de la Ville de Chartres au budget de l'EPA Chartres International

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'attribution d'une participation financière de la Ville de Chartres pour l'Etablissement Public Administratif Chartres International dans la limite de 32 000 € en fonctionnement pour l'exercice 2018.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents

26 Ouverture dominicale de la médiathèque l'Apostrophe - demande de subvention au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 abstention

AUTORISE le Maire à solliciter le financement du surcoût de l'ouverture du dimanche de la médiathèque l'Apostrophe ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les documents liés à ce dossier et qui pourraient être proposés par l'Etat.

CADRE DE VIE, TRAVAUX, PROXIMITE, TRANQUILLITE, URBANISME

27 Autorisation de signature

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les autorisations d'urbanisme ci-dessous et tout document y afférent.

- Permis de démolir pour le pavillon situé sur la parcelle CT0024 au 22 rue de la Croix Bonnard à Chartres.
- Permis de construire pour les travaux concernant l'accessibilité des étages supérieurs du théâtre municipal situé sur la parcelle AT0166.
- Déclaration préalable pour les travaux qui modifient l'aspect extérieur de la façade de la chapelle Saint Eman, située sur la parcelle AH008 au 11 rue saint Eman à Chartres.

Le Maire,
Jean-Pierre GORGES
Jean Pierre GORGES